



FLASH Snia-ipr

Bulletin des Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs pédagogiques régionaux

À LA VEILLE D'UNE ANNÉE CHARNIÈRE

SOMMAIRE

- + Éditorial
- + Audence avec le directeur de cabinet
- + Bureau national du 8 juin
- + Le point de vue de Sirius
- + CAPN du 9 juin
- + Enquête sur les conditions de travail
- + Nouvelle circulaire sur les missions
- + Page UNSA Éducation
- + Bulletin d'adhésion

Directeur de la publication :

Roger Keime

Rédacteurs en chef :

Danielle Kunemann

Bernard Lehalle

Alain Marie

Impression : **Centr'Imprim**

Rue Denis Papin – ZI La Molière

36101 Issoudun Cedex

CCPAP : 0121505659

5 numéros par an

Site web : <http://snia-ipr.fr/>



OFFRE MÉTIERS DE L'ÉDUCATION

Exercez sereinement votre métier

**L'AUTONOME DE SOLIDARITÉ LAÏQUE CONNAÎT
LES RISQUES DE VOTRE MÉTIER ET C'EST POUR CELA QU'ELLE A CRÉÉ
EN PARTENARIAT AVEC LA MAIF L'OFFRE MÉTIERS DE L'ÉDUCATION.
QUEL QUE SOIT LE RISQUE AUQUEL VOUS ÊTES EXPOSÉ(E), L'OFFRE MÉTIERS
DE L'ÉDUCATION VOUS COUVRE DANS 100% DES CAS.**

- Défense de vos droits et responsabilités
- Protection des dommages corporels
- Soutien immédiat

BÉNÉFICIEZ DU SOUTIEN DE NOTRE RÉSEAU DE COLLÈGUES-MILITANTS

Exercer son métier en tant que personnel de l'éducation n'est pas tous les jours facile. En cas d'agression morale ou physique nos 50 000 collègues-militants sont à vos côtés pour vous soutenir. Ils sauront vous écouter, prendre la mesure de vos difficultés et mettront tout en œuvre pour vous aider à retrouver un avenir professionnel serein.

MAIF - ASSURANCE DE PRÉVOYANCE - 100% - 100% - 100% - 100%

••••• www.autonome-solidarite.fr ••••• www.maif.fr/offreeducation




EDITORIAL

Les larmes du passé fécondent l'avenir
 (Alfred de Musset)

Je serais un sot de lâcher le butin que j'ai dans la
 main, pour compter sur le butin à venir, si grand qu'il
 soit. (Ésope)

Le dialogue social est un combat. Héritière d'une histoire nourrie aux mamelles de l'étatique et de l'affrontement, la culture démocratique peine à se sortir de ses fondamentaux. Un éminent candidat à la primaire a déclaré récemment que, Président de la République, « il ne négocierait pas avec les syndicats » et « passerait par ordonnance dès l'été 2017. »

Dans une fraction du syndicalisme, le radicalisme idéologique s'affirme faisant du compromis une trahison et qualifie les avancées, même mineures, de camouflets. Comme pour toute modification en profondeur, il y a de l'incohérence, de la malhonnêteté, à vouloir critiquer le nouveau collègue en lui appliquant les références d'analyse de l'ancien... nous nous en gardons bien. N'en déplaise aux radicaux et aux autoritaires de tout poil, le dialogue social est la seule méthode qui vaille. Nos collègues ne s'y trompent pas, accordant élection après élection leur confiance majoritaire au SNIA-IPR UNSA. Nous sommes présents dans les différentes instances nationales – CAPN*, CSE, CTM - pour revendiquer et négocier, soit comme syndicat des inspecteurs d'académie IPR, soit comme membre de l'UNSA Éducation aux côtés des SE, SNPDEN, SIEN, A&I.

Être syndiqué, c'est être conseillé et défendu en priorité, c'est être informé sur ses droits en direct et par le biais du site Web, c'est être consulté sur les orientations du syndicat, c'est confronter des idées, c'est être accompagné, c'est rencontrer des militants tel le délégué académique.

Le secrétaire Général du SNPDEN, dans son éditorial de juin, n'hésitait pas à conclure : « *nous vivons une crise majeure de l'action publique dont le déferlement de mesures éphémères, de parcours de toutes sortes ou de références en tous genres, noie les questions essentielles de la qualité quotidienne La frustration qu'entraîne ce grand écart entre les aspirations émancipatrices réduites à des opérations de com', et la réalité obsédante est un des fondements du malaise généralisé au sein de l'Institution* ». En effet, l'ancrage réformiste de l'UNSA ne doit pas nous voiler la face. L'engagement dans la réforme du collège, au-delà du temps démentiel que nous lui consacrons sur le terrain - en moyenne de 20 à 30 jours d'animation et de formation disciplinaire et interdisciplinaire - aura à se poursuivre l'année prochaine, alors que notre ministre n'en a pas pleine conscience, comme nous avons pu le vérifier lors de l'audience accordée par son directeur de cabinet le 9 juin dernier.

L'évaluation rénovée des professeurs est au cœur de travaux qui débutent et ne sera pas sans conséquence sur nos méthodes et conditions de travail. Il est indispensable, dès la prochaine rentrée, de préparer les futures négociations sur le PPCR des catégories A+ tant au plan indiciaire qu'indemnitaire. Nous y reviendrons lors du conseil syndical du 13 octobre pour la construction d'une nouvelle grille salariale de la classe normale (débouchant sur l'échelle Lettre B3), et de la Hors-Classe (avec un échelon spécial culminant à l'échelle Lettre C3).

Roger Keime Ivry le 15 juin

*CAPN : commission administrative paritaire - CSE : conseil supérieur de l'éducation - CTM/CTMEN : comité technique ministériel
 PPCR : Parcours professionnels, Carrières et Rémunérations - UNSA : Union Nationale des Syndicats Autonomes dont SE : Syndicat des Enseignants, SNPDEN : syndicat national des personnels de direction de l'éducation nationale - SIEN : Syndicat des inspecteurs, A&I : Administration et Intendance

**AUDIENCE AVEC LE DIRECTEUR DE CABINET - PARIS LE 9 JUIN 2016**

Pour le Ministère : Bernard LEJEUNE, Directeur de Cabinet de la Ministre.

Pour le SNIA-IPR UNSA : Roger KEIME Secrétaire Général, Marie MUSSET membre du BN et Alain MARIE Trésorier.

Cette audience fait suite à une demande formulée par courrier au directeur de cabinet le 25 mars 2016. Elle intervient dans un contexte qui a évolué tant pour ce qui concerne les annonces du PPCR des enseignants – qui bouscule la grille indiciaire des professeurs agrégés, corps vivier des IA-IPR - que la rénovation de l'évaluation professionnelle des professeurs.

Deux dossiers ont été abordés : l'implication des IA-IPR dans la réforme du collège et les évolutions des aspects indiciaires et indemnitaires du corps. Celui de l'évaluation des professeurs sera abordé lors de la réunion de travail du 28 juin qui se déroulera également au cabinet du MEN.

L'implication des IA-IPR dans la réforme du collège

Sans délaisser leurs autres missions, les IA-IPR ont montré un soutien sans faille pour accompagner les établissements, les équipes et les enseignants dans la mise en œuvre de la réforme qui entre en vigueur le 1er septembre. Le nombre de jours consacrés à la conception et à l'élaboration des temps de formation puis au travail avec les enseignants et les équipes est de 20 à 30 selon les académies, avec des plages horaires excédant largement celles que l'on peut demander aux seuls formateurs. Les IA-IPR ont été les formateurs, les animateurs et les interlocuteurs de toutes ces formations, qui ont concerné tant les aspects structurels que disciplinaires et qui ont très régulièrement servi de caisse de résonance à l'inquiétude des enseignants. Ces temps de formation, légitimes, ont cependant compliqué nos missions d'accompagnement et d'évaluation et généré l'insatisfaction des personnels qui attendent notre visite dans les classes, les équipes et les établissements.

Toutes les observations de terrain confirment que l'année 2016-2017 sera cruciale et que les IA-IPR seront encore sollicités à l'extrême : dans un calendrier très tendu, il y a encore à accompagner la mise en place de la réforme à tous les niveaux du cycle 3 et 4, du point de vue organisationnel mais surtout pédagogique.

L'expertise pédagogique des IA-IPR est en effet essentielle pour ne pas vider la réforme de ses enjeux et la réduire, à quelques aménagements qui peuvent garantir le déroulement de l'année sans répondre à l'ambition de la réforme, qui est notamment d'accompagner tous les élèves, rendre l'évaluation plus positive et travailler différemment afin de mieux faire réussir les élèves.

L'engagement des IA-IPR auprès des équipes demandera beaucoup de forces et de conviction pour que le travail des enseignants soit serein et motivé.

La revalorisation des carrières

L'évolution de la carrière des IA-IPR présente un aspect positif à amplifier : la création de l'échelon spécial de la hors classe dont le CTMEN du 16 juin et la CAPN – prévisible en fin d'année - seront les prochaines étapes pour un accès au Bbis (+57 points d'indice) mais aussi une exaspération quant à la stagnation de l'ICA pour laquelle l'engagement oral de progression financière qui avait été pris en octobre puis en décembre 2015 n'a pas été tenu. Nous avons rappelé l'attente très forte et légitime des collègues à ce que l'effort soit marqué pour une évolution significative de l'ICA enregistrée dès cette année 2016 pour tous les IA-IPR. Monsieur le Directeur de Cabinet reconnaît le bien fondé de notre demande et renvoie dans un premier temps toute réponse à l'ouverture du dossier du PPCR des catégories A+ cet automne.

Nous lui faisons alors part de notre désaccord sur ce calendrier trop tardif. Face à notre insistance nourrie par les premiers éléments de l'enquête de mai analysée lors du BN du 8 juin - faisant état d'une situation de stress et d'épuisement des inspecteurs liée à une charge de travail démentielle -, il accepte une rencontre dès septembre.

Nous précisons au directeur de cabinet que nous attendons de cette rencontre un engagement clair et programmé de la revalorisation de l'ICA et des avancées au plan indiciaire. Le SNIA-IPR demandera l'application d'une grille cible en 2020 fixant l'indice sommital de la classe normale à la HEB3 et l'indice sommital de celui de la hors classe à la HEC3. Cet objectif cible nécessitera une montée en charge pour les années 2017 à 2019 permettant de promouvoir un nombre plus important de collègues à la hors classe et à l'échelon spécial.


BUREAU NATIONAL DU 8 JUIN 2016
1- ENQUÊTE sur les conditions de travail des IA-IPR

L'enquête, qui s'est déroulée du 2 au 23 mai 2016, a connu un grand succès. Elle concernait tous les adhérents à jour de leur cotisation, et 57% d'entre eux ont participé. Mohamed Darmame et Christian Champendal donnent une première lecture des fructueuses analyses conduites à partir des données recueillies anonymement. C'est d'abord l'amplitude quotidienne, hebdomadaire, annuelle du travail qui est évoquée, puis la définition des objectifs, le soutien dans la réalisation des missions, la reconnaissance et l'évaluation, les risques psychosociaux qui sont présentés aux membres du Bureau. Ce travail d'analyse se poursuit et un compte rendu sera publié dans un prochain numéro du « Flash ». Par ailleurs l'idée de la rédaction d'un vade-mecum des bonnes pratiques est avancée. Les collègues sont félicités pour la qualité du travail mené avec l'appui logistique efficace de notre webmaster Jean-Philippe Pujol. Les points marquants de la synthèse seront exploités dans toutes les réunions à venir du SNIA-IPR (entretien directeur de cabinet, CTMEN, agenda social).

2- ÉTAT des adhésions en académie ; renouvellement de délégués académiques suite aux mouvements et aux départs en retraite

Le bilan 2015-2016 montre une très nette progression des adhésions. Dans certaines académies, il convient de procéder au renouvellement des DA. Pour la prochaine campagne de syndicalisation, des améliorations sont proposées afin de simplifier la procédure d'adhésion par voie électronique. Alain Marie et Roger Keime ont rencontré, à l'ESSEN, en soirée, une cinquantaine de reçus au concours. D'ores et déjà, près de 40 ont adhéré et compris l'importance de la solidarité syndicale.

3- ÉTAT des négociations sur les projets de textes concernant l'échelon spécial en vue du CTM du 16 juin, après la réunion du 16 mai à la DGRH

Roger Keime participera pour l'UNSA Éducation, comme expert, à la réunion du Comité technique ministériel consacrée à l'échelon spécial Bbis, le 16 juin prochain. Le nombre d'IA-IPR concernés, c'est-à-dire à l'échelon B3 depuis 7 ans ou plus, est actuellement de 132. Trente promotions sont possibles pour 2016, autant pour 2017.

Le calendrier suivant a été établi :

- 16 juin après-midi : réunion du comité de suivi de programme : Laurence Cousin Picheau
- 28 juin 2016 : réunion rue de Grenelle pour le PPCR et l'évaluation des enseignants (Roger Keime, Bernard Lehalle, Frédérique Hannequin, Christian Champendal)
- 4 juillet : Bilan Réforme du lycée (Mohamed Darmame, Alain Marie)
- 7 juillet : CAPN – troisième phase
- 14 septembre : réunion de rentrée du Bureau national
- 13 octobre : Conseil syndical

4- PRÉPARATION de la CAPN du 9 juin (affectation des stagiaires) et élaboration de la déclaration liminaire du SNIA-IPR

Voir les documents en ligne sur le site à la rubrique « Mouvement » : déclaration liminaire du SNIA-IPR, affectation des lauréats 2016, 2^{ème} mouvement des titulaires, titularisation des stagiaires 2015-2016

5- PPCR des enseignants (Parcours professionnels, carrières et rémunérations). Élaboration de l'analyse du SNIA-IPR. Échange avec le SE UNSA

La revalorisation des carrières des professeurs certifiés et agrégés conduira, d'ici 2020, les premiers à la hors échelle A et les seconds à la hors-échelle B. De ce fait, le différentiel entre les carrières enseignantes et celle des IA-IPR sera réduit, même avec l'échelon B bis. L'accès à la hors échelle C (HEC3 en fin de carrière) s'impose comme une nécessité pour que le corps des IA-IPR retrouve son attractivité.

Le BN demande la réécriture de certaines expressions dans le document PPCR, qui présente les modalités actuelles d'inspection de façon caricaturale. (cf. compte-rendu de la réunion du 3 juin en ligne à la rubrique « agenda social »).



En fin d'après-midi, Christian Chevalier, secrétaire général du SE-UNSA, rencontre le BN du SNIA-IPR pour un échange sur le PPCR. Il est accompagné de 2 secrétaires adjoints, Joël Péhau et Antoine Tresgots. Le dialogue permet de rapprocher les points de vue et d'aborder des aspects très concrets qui seront à la base des discussions au Cabinet le 28 juin. Une prochaine réunion avec le SNPDEN s'avère nécessaire, les contacts seront pris dans les jours à venir. Une réunion UNSA Éducation prévoit de regrouper des représentants du SE, SNIA IPR, SIEN, SNPDEN, si possible avant le 28 juin.



LE POINT DE VUE DE SIRIUS

Réformistes ET combatifs !

Du haut de mon belvédère, je m'interroge : qui sommes-nous, d'où venons-nous, où allons-nous ? Cette angoisse métaphysique que ne désavouerait pas Jean Sol Partre m'étreint « ad nauseam » quand je me retourne sur le parcours de la réforme du collège. Loin d'être un long fleuve tranquille, il est plutôt celui d'un oued torrentueux, imprévisible.

Né dans une douce euphorie réformatrice voici 2 ans, sous l'égide favorable de l'égalité des chances, de l'ouverture disciplinaire, de la modernité, ce ruisseau a d'abord recueilli la bénédiction la plus large, y compris celle des syndicats enseignants et des fédérations de parents d'élèves.

Las, la pente s'est accentuée, et les écueils ont surgi sous la surface trompeuse. Les mêmes syndicats qui l'applaudissaient au moment de la mise en chantier de la réforme des programmes ont tout à coup découvert la perfidie dissimulée sous la bienveillance, la décadence cachée sous la bannière du progrès ! Les mêmes qui avaient applaudi aux grands principes d'une réforme progressiste y ont lu la remise en question de l'exigence, du classicisme, que dis-je du classicisme, de l'humanisme, de la civilisation !

Que s'est-il donc passé ? Pour bien comprendre, il faut prendre un peu de recul et relire l'Histoire. Nous voilà tout à coup revenus au XX^{ème} siècle, à l'époque où syndicats et partis de progrès se déchiraient entre « réformistes » et « révolutionnaires » : 1920, congrès de Tours, scission de la SFIO, création du PCF ; 1947, scission de la CGT, création de la FO de Léon Jouhaux.

Peut-être même faudrait-il en revenir à la matrice des batailles idéologiques françaises, qui vit s'affronter sous la Révolution Française *Hébertistes et Indulgents, Montagnards et Girondins* !

Et oui, cette volte-face que nous avons pu observer chez certains syndicats jusqu'au-boutistes préférant la radicalité à la réforme s'ancre dans un débat politique hélas très ancien !

Dans ce débat, l'UNSA, et le SNIA-IPR, ont résolument choisi le camp de la réforme exigeante, face aux défis que rencontre une institution scolaire ankylosée, qui peine à résoudre la question des décrochages, des élèves en difficulté, de la formation initiale et continue des enseignants.

Revenir « au temps béni » où Arthur Rimbaud devait rédiger en latin ses exercices poétiques serait-il la meilleure attitude pour redynamiser un système à bout de souffle ? D'autres pays européens pourtant ont su « radicalement » opter pour cette modernisation, et leurs résultats sont aujourd'hui incontestables.

Restons-nous donc retranchés sur notre Aventin, hexagonal, académique ? Quand cesserons-nous d'entendre des slogans d'un autre âge, pseudo révolutionnaires, masquant en réalité des corporatismes confortables profondément ancrés. Quand choisirons-nous vraiment le chemin exigeant de la réforme ?

**CAPN DU 9 JUIN 2016 : DÉCLARATION LIMINAIRE**

Monsieur le président, Monsieur le recteur, Monsieur le directeur, Mesdames, Messieurs,

Recevez l'expression renouvelée de notre gratitude pour l'envoi anticipé des documents préparatoires, qui a permis aux commissaires paritaires d'en analyser les propositions. Nous tenons à rappeler notre attachement à la confidentialité des débats ayant lieu lors des CAPN.

La lisibilité, la stabilité et l'accessibilité des avis portés par les évaluateurs, recteurs et inspecteurs généraux doivent être garanties afin d'éviter l'incompréhension des personnels. Des cas de traitement inéquitable de stagiaires de l'année, en fonction de leur origine disciplinaire ou de leur académie en fournissent plusieurs exemples. L'affectation des reçus concours est facilitée cette année encore par la concertation en amont, lors d'une réunion du SNIA-IPR à l'ESENESR, signe de leur engagement et de leur professionnalisme. Malgré tout, nombre de collègues seront contraints à une mobilité géographique, avec une forte incidence sur leur vie familiale au-delà du coût financier. Ceci légitime nos revendications d'une prime d'installation pour les collègues entrant dans le corps, nommés dans une nouvelle académie, ainsi que la prise en compte de cas individuels pour une meilleure affectation, ce que nous ne manquerons pas de proposer au cours de cette CAPN et de celle du 7 juillet.

L'enquête menée par notre syndicat, du 2 au 23 mai, a été exploitée. Elle témoigne de tout l'intérêt des collègues pour le métier mais aussi des conditions de travail difficiles qui s'aggravent. Les risques psycho-sociaux existent, 62% des IA-IPR sont stressés et épuisés.

Les principes retenus par le protocole parcours professionnels, carrière et rémunération (PPCR) des enseignants prévoient, pour les professeurs agrégés, corps vivier des IA-IPR, une refonte indiciaire et la création d'une classe exceptionnelle, avec la réduction conséquente du différentiel de rémunération, agissant ainsi négativement sur l'attractivité du métier. Par conséquent, la création de l'échelon spécial à la hors-classe (BBis) n'obère pas la forte attente d'une revalorisation de carrière pour tous, à l'issue de cette année préparatoire de la réforme du collège, qui a vu une mobilisation sans faille des IA-IPR dans leurs académies.

Le SNIA-IPR a pris acte du principe et de l'esprit de la rénovation de l'évaluation professionnelle des enseignants. La réorientation de ses finalités et de ses modalités : dissociation de l'évaluation et de la notation, en raison du "cadencement unique" de l'avancement, renforce son rôle formatif, de conseil, et d'accompagnement. Ceci est en cohérence avec la circulaire sur les missions de décembre 2015. Les pratiques actuelles d'inspection sont déjà dans une telle démarche, avec l'objectif principal d'accompagnement des professeurs. Le SNIA-IPR participera activement à la définition des éléments de cadrage pour les rendez-vous de carrière qui devront intégrer l'observation des pratiques professionnelles en classe.

Cette CAPN offre l'occasion de réaffirmer notre vigilance pour que toutes les consultations en cours articulent véritablement la pédagogie et son organisation, pour donner toute sa place à l'expertise des IA-IPR au service du système éducatif et de la réussite des élèves. Nous vous remercions.


MOUVEMENT DES IA-IPR : RÉSULTAT DE LA CAPN DU 9 JUIN 2016 - 2^{ème} PHASE

Discipline	Civ.	Nom	Prénom	Affectation actuelle	Nouvelle affectation
ANGLAIS	Mme	RISMANN	Marie-Anne	Disponibilité	NANTES
ECONOMIE-GESTION	Mme	MASERAK	Myriam	DAET Lille	LILLE
EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	Mme	BELLEUDY	Cécile	VERSAILLES	BORDEAUX
HISTOIRE-GEOGRAPHIE	Mme	DIETRICH	Claire	STRASBOURG	GRENOBLE
	M.	EDLIN	Bruno	GRENOBLE	AEFE NANTES (WASHINGTON USA)
	M.	GLAND	Sylvain	NANTES	STRASBOURG
	M.	SIREL	François	AMIENS Canope	VERSAILLES
MATHEMATIQUES	M.	EGLY	Yann	VERSAILLES	PARIS
	M.	HIVON	Laurent	VERSAILLES	ORLEANS TOURS

TITULARISATION DES IA-IPR STAGIAIRES - CONCOURS 2015

La CAPN du 9 juin a prononcé la titularisation des IA-IPR stagiaires issus du concours 2015. La liste est accessible en ligne sur le site à la rubrique mouvement :

<http://snia-ipr.fr/upmouvement/Titularisation-IA-IPR-Stagiaires-2015.pdf>

Le SNIA-IPR adresse ses très vives félicitations aux collègues pour leur titularisation et leur souhaite pleine réussite dans la poursuite de leur carrière.


AFFECTATION DES LAUREATS - CONCOURS 2016

IA-IPR EN AVS						
Rang	Civilité	Nom de naissance	Nom d'usage	Prénom	Académie d'origine	Académie d'affectation
1	Mme	GACONGNE LAIR	LAIR	Sandrine	PARIS	VERSAILLES
2	M.	CABBEKE	CABBEKE	Mickael	VERSAILLES	VERSAILLES
3	M.	FULGENCE	FULGENCE	Frédéric	POITIERS	NANTES
4	M.	DJEMMAL	DJEMMAL	Farid	TOULOUSE	VERSAILLES
5	M.	CHERFI	CHERFI	Mehdi	CRETEIL	CRETEIL
6	Mme	GINEFRI GALENA	GALENA	Marie	NICE	STRASBOURG
7	M.	KHELLAD	KHELLAD	Jamal	ORLEANS-TOURS	ORLEANS-TOURS
8	Mme	CHARRAZAC ONFROY	ONFROY	Dominique	BORDEAUX	AMIENS
9	Mme	VALVERDE	VALVERDE	Carole	VERSAILLES	ROUEN

IA-IPR EN ALLEMAND						
Rang	Civilité	Nom de naissance	Nom d'usage	Prénom	Académie d'origine	Académie d'affectation
1	M.	ROCHES	ROCHES	Alain	AIX-MARSEILLE	MONTPELLIER
2	Mme	LENIEF WILDAU	WILDAU	Patricia	LILLE	Renonce au bénéfice du concours
2	Mme	BREHIER	BREHIER	Mélanie	LYON	REIMS

IA-IPR EN ANGLAIS						
Rang	Civilité	Nom de naissance	Nom d'usage	Prénom	Académie d'origine	Académie d'affectation
1	Mme	PEGARD-LAIGLE	LAIGLE	Anne	NICE	LYON
2	M.	BOUCHARD	BOUCHARD	Bruno	ORLEANS-TOURS	CRETEIL
3	Mme	AFONSO	AFONSO	Carla	LILLE	LYON
4	Mme	MERON	MERON	Nathalie	GRENOBLE	GRENOBLE
5	Mme	BOSSERT-WEIDER	BOSSERT-WEIDER	Catherine	STRASBOURG	STRASBOURG
6	Mme	SEAGOE MORAT	MORAT	Georgina	Nelle CALEDONIE	DIJON
7	Mme	MENANT BESUELLE	BESUELLE	Christine	CAEN	CAEN
8	Mme	RIBEYRE	RIBEYRE	Dominique	MONTPELLIER	Renonce au bénéfice du concours

IA-IPR EN ARABE						
Rang	Civilité	Nom de naissance	Nom d'usage	Prénom	Académie d'origine	Académie d'affectation
1	Mme	ZEBIB	ZEBIB	Dounia	ORLEANS-TOURS	PARIS

IA-IPR EN BIOTECHNOLOGIES GENIE BIOLOGIQUE						
Rang	Civilité	Nom de naissance	Nom d'usage	Prénom	Académie d'origine	Académie d'affectation
1	M.	ANDRE	ANDRE	Sylvain	ORLEANS-TOURS	ORLEANS-TOURS

IA-IPR EN ECONOMIE ET GESTION						
Rang	Civilité	Nom de naissance	Nom d'usage	Prénom	Académie d'origine	Académie d'affectation
1	Mme	MEMLOUK LENEN	MEMLOUK	Samia	CRETEIL	CRETEIL
2	M.	FILY	FILY	Jean-Michel	RENNES	RENNES
3	M.	DELARUE	DELARUE	Olivier	STRASBOURG	NANCY-METZ
4	Mme	NARDOT-BONNET	NARDOT-BONNET	Corinne	PARIS	VERSAILLES
5	Mme	WURSTER	WURSTER	Véronique	AIX-MARSEILLE	ROUEN



IA-IPR EN EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE						
Rang	Civilité	Nom de naissance	Nom d'usage	Prénom	Académie d'origine	Académie d'affectation
1	Mme	ROUVE LLORCA	LLORCA	Marie-Estelle	MONTPELLIER	NANTES
2	M.	CHAVEY	CHAVEY	Patrick	BESANCON	STRASBOURG
3	M.	DELOYE	DELOYE	Louis	STRASBOURG	STRASBOURG
4	Mme	ROUANET	ROUANET	Frédérique	BORDEAUX	ORLEANS-TOURS
5	M.	AMATTE	AMATTE	Lionel	Nelle CALEDONIE	VERSAILLES
6	M.	MAIK	MAIK	Frédéric	LILLE	LILLE

IA-IPR EN ESPAGNOL						
Rang	Civilité	Nom de naissance	Nom d'usage	Prénom	Académie d'origine	Académie d'affectation
1	Mme	TURRILLO WENDLING	WENDLING	Michèle-Ruth	NICE	VERSAILLES

IA-IPR EN HISTOIRE GEOGRAPHIE						
Rang	Civilité	Nom de naissance	Nom d'usage	Prénom	Académie d'origine	Académie d'affectation
1	Mme	PARILLAUD DE NADAI	DE NADAI	Anne	ORLEANS-TOURS	NANTES
2	Mme	LEQUEUX-CHEVALIER DUPRE	DUPRE	Nathalie	NANTES	NANTES
3	M.	DAUTRESME	DAUTRESME	Olivier	POITIERS	CRETEIL
4	M.	VREVIN	VREVIN	Stéphane	REIMS	CRETEIL
5	M.	PRIEUR	PRIEUR	Jean-Marc	ROUEN	GUYANE

IA-IPR EN LETTRES						
Rang	Civilité	Nom de naissance	Nom d'usage	Prénom	Académie d'origine	Académie d'affectation
1	M.	BOUCHOUCHA	BOUCHOUCHA	Christophe	STRASBOURG	STRASBOURG
2	Mme	DELFAU	DELFAU	Véronique	TOULOUSE	Renonce au bénéfice du concours
3	Mme	GEFFROY	GEFFROY	Gwenn-Aëlle	LILLE	ROUEN
4	Mme	ALEXANDER	ALEXANDER	Célia	GUADELOUPE	DIJON
5	Mme	CLAUDE-PHALIPPOU	CLAUDE-PHALIPPOU	Laurence	TOULOUSE	AMIENS
6	Mme	LAVAUD	LAVAUD	Marie-Hélène	BORDEAUX	VERSAILLES
7	Mme	POULAIN	POULAIN	Capucine	MARTINIQUE	Renonce au bénéfice du concours
8	Mme	NAGUET DE SAINT VULFRAN AUBERT	AUBERT	Odile	AIX-MARSEILLE	GRENOBLE

IA-IPR EN MATHEMATIQUES						
Rang	Civilité	Nom de naissance	Nom d'usage	Prénom	Académie d'origine	Académie d'affectation
1	M.	LECLERCQ	LECLERCQ	Régis	LILLE	LILLE
2	M.	MICHEL	MICHEL	David	LA REUNION	LA REUNION
3	M.	PEAN	PEAN	Manuel	ORLEANS-TOURS	ORLEANS-TOURS
4	Mme	JOLLIVET BODIN	BODIN	Stéphanie	LILLE	REIMS
5	Mme	DECIMUS SEGA	SEGA	Luc	GUADELOUPE	TOULOUSE
6	Mme	SAINT-PIERRE SOREAU	SOREAU	Agnès	VERSAILLES	VERSAILLES
7	M.	WIRIG	WIRIG	Gilles	NICE	MONTPELLIER
8	M.	ICHELMANN	ICHELMANN	Thierry	MARTINIQUE	POITIERS
9	M.	PEYROT	PEYROT	Sébastien	POITIERS	VERSAILLES
10	Mme	BERLIOZ	BERLIOZ	Claire	PARIS	CRETEIL
11	Mme	DAUNAR MILLION-ROUSSEAU	MILLION-ROUSSEAU	Anne-Marie	MARTINIQUE	REIMS



PHILOSOPHIE						
Rang	Civilité	Nom de naissance	Nom d'usage	Prénom	Académie d'origine	Académie d'affectation
1	Mme	STROHL DUHAMEL	DUHAMEL	Anne	NANTES	NANTES
2	M.	MARTIN	MARTIN	Yann	STRASBOURG	NANCY-METZ

IA-IPR EN PHYSIQUE-CHIMIE						
Rang	Civilité	Nom de naissance	Nom d'usage	Prénom	Académie d'origine	Académie d'affectation
1	M.	ROCHEFEUILLE	ROCHEFEUILLE	Stéphane	NICE	NICE
2	Mme	VESCO SANTANDER	SANTANDER	Laurence	NICE	CRETEIL
3	Mme	MANESSIER AGEORGES	AGEORGES	Claudine	CLERMONT-FD	CRETEIL
4	M.	TEIXEIRA	TEIXEIRA	Jean-Joël	CAEN	CAEN
5	Mme	CLARENS TARRIDE	TARRIDE	Isabelle	AIX-MARSEILLE	AMIENS

IA-IPR EN SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE						
Rang	Civilité	Nom patronymique	Nom d'usage	Prénom	Académie d'origine	Académie d'affectation
1	M.	GREVET	GREVET	Nicolas	LILLE	LILLE
2	Mme	JACQUEMYN	JACQUEMYN	Christine	VERSAILLES	GUYANE
3	M.	GUILLERME	GUILLERME	David	VERSAILLES	RENNES
4	Mme	BRASCA LECOURT-CAPDEVILLE	LECOURT-CAPDEVILLE	Béatrice	NICE	DIJON
5	M.	GLANDIERES	GLANDIERES	Gaël	MONTPELLIER	LIMOGES

IA-IPR EN SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES						
Rang	Civilité	Nom de naissance	Nom d'usage	Prénom	Académie d'origine	Académie d'affectation
1	M.	POUPAULT	POUPAULT	Bruno	POITIERS	CAEN
2	M.	CATHALA	CATHALA	Xavier	VERSAILLES	AMIENS

IA-IPR EN SCIENCES ET TECHNIQUES INDUSTRIELLES OPTION SCIENCES INDUSTRIELLES STI						
Rang	Civilité	Nom de naissance	Nom d'usage	Prénom	Académie d'origine	Académie d'affectation
1	M.	MONTREUIL	MONTREUIL	Vincent	CRETEIL	CRETEIL
2	Mme	LAVABRE	LAVABRE	Géraldine	TOULOUSE	AIX MARSEILLE
3	M.	RAUCH	RAUCH	Didier	LYON	LYON
4	M.	KULH	KULH	Christofer	GUYANE	En attente
5	M.	CAUSSE	CAUSSE	Yves Claude	LILLE	LILLE
6	Mme	AVINENS FABRE	FABRE	Carole	BORDEAUX	ORLEANS TOURS
7	M.	DESCHAMPS	DESCHAMPS	Denis	MONTPELLIER	VERSAILLES
8	M.	ROY	ROY	Thomas	VERSAILLES	En attente

CARNET

Nous avons appris le décès le 22 mai de notre collègue Roger CAMUS. IA-IPR STI dans l'académie de Versailles dans les années 1990 à 2000, collègue très charismatique qui a formé bon nombre de collègues et qui était apprécié de tous. Le SNIA-IPR présente toutes ses condoléances à sa famille.



ENQUÊTE SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Des conditions de travail dégradées, des risques psychosociaux qui ont un impact sérieux sur la vie privée, mais une passion pour le métier toujours intacte. Ce sont là des conclusions de l'enquête du SNIA-IPR, véritable photographie de notre quotidien.

Le SNIA IPR, engagé dans la défense des corps des IA-IPR, la revalorisation du métier et la préservation de la santé physique et mentale des IA-IPR, dans le cadre du protocole d'accord relatif à la prévention des risques psychosociaux dans la fonction publique du 22 octobre 2013, a lancé depuis plusieurs mois une étude consacrée au travail des IA-IPR.

La construction de l'enquête a été confiée à Mohammed DARMAME, et à Christian CHAMPENDAL avec le soutien de François SAILLARD (IA-IPR d'économie gestion d'Orléans-Tours). La réalisation technique a été assurée par Jean-Philippe PUJOL, professeur honoraire qui assure les fonctions de webmestre du site syndical, <http://www.snia-ipr.fr/>.

Le questionnaire, composé de 48 items, répartis dans cinq domaines a été accessible, dans la partie sécurisé du site du 2 au 23 mai 2016. Grâce à la forte mobilisation des collègues DA, la participation a été remarquable (57 %). Les résultats de cette enquête feront l'objet d'une analyse détaillée dans le flash de rentrée ; en attendant voici quelques éléments indicatifs :

1 Sur les conditions de travail : le retard pris dans le travail a pour conséquence des journées et des semaines interminables. Les IA-IPR déplorent des temps de déplacements importants, « ***fatigants donc dangereux*** » : un collègue indique que « ***parfois (il) a le sentiment d'être ramené à (son) domicile par (son) véhicule*** ». La pause méridienne est souvent réduite à la prise de sandwich en voiture. Le statut de stagiaire comme l'affectation sur deux ou plusieurs académies constituent un facteur aggravant. Concilier la diversité des tâches et les contraintes du calendrier relève de l'équilibrisme, avec le « ***sentiment d'être le couteau suisse d'une institution qui multiplie les missions tout en étant incapable de les prioriser*** ». Enfin les collègues regrettent de ne pas pouvoir préserver un peu de temps pour s'enrichir, développer leurs compétences et maintenir leur veille pédagogique, scientifique : « ***c'est un vrai problème et c'est inadmissible pour les cadres*** ».

2 Si les objectifs apparaissent globalement clairement définis et les attentes de l'autorité hiérarchique connues, une lettre de mission repérée par rapport à un Plan de Travail Académique opérationnel reste souhaitée. L'urgence des demandes est régulièrement mentionnée, ainsi qu'une tendance à l'hypertrophie administrative : « ***On est au service des services*** ». Les collègues affectés sur plusieurs académies rapportent une complexité voire une complication accrue des missions. Enfin la répartition des dossiers importants et des délégations doit être mieux explicitée : « ***Cela reste opaque : on est souvent dans l'entre-soi*** ».

3 Sur le soutien dans les missions : les informations nécessaires à la réalisation des tâches professionnelles sont disponibles, celles transmises par les services d'une bonne fiabilité. L'aide et le soutien des collègues fréquemment acquise, ainsi que celle des doyens, dont le rôle est mis en perspective voire problématisé. Un commentaire résume le sentiment général : « ***le travail est à la fois solitaire et solidaire*** ».

4 Sur la reconnaissance et l'évaluation : leurs modalités, l'Information sur les perspectives de carrière et d'évolution sont insuffisantes, sauf pour les personnels déjà engagés dans un parcours professionnel (ex : délégués académiques). Les conflits semblent résolus plutôt équitablement, hormis quelques signalements. L'indice de reconnaissance des IA-IPR par les catégories de personnel concernées, fait apparaître les enseignants en premier, puis les chefs d'établissement.

5 Sur les risques psychosociaux : si en très grande partie les collègues se considèrent en bonne santé, celle-ci reste fragile. Dans leur très grande majorité ils se sentent irrités ou fatigués avec des cas de « ***burn in*** », de perte de sommeil, de fatigue chronique, de stress, ressenti également par l'entourage « ***je suis d'un tempérament calme mais parfois je m'énerve pour pas grand-chose à la maison*** ». Par conséquent la charge de travail a un impact négatif sur la vie privée dans ses multiples dimensions. La vie professionnelle demeure la priorité des collègues : « ***je suis fière de ce que je fais et j'ai l'impression de faire bouger les lignes*** ». Ainsi si le métier apparaît d'abord comme épuisant, stressant avant d'être stimulant ou épanouissant, les collègues estiment qu'« ***il y a beaucoup à faire pour faire avancer le système et pour accompagner les professeurs qui le rendent bien ...heureusement !*** ».

Mohammed DARMAME (IA-IPR EVS de l'académie de Versailles) ;

Christian CHAMPENDAL (IA-IPR d'anglais dans l'académie de Grenoble).



LA NOUVELLE CIRCULAIRE SUR LES MISSIONS DES PERSONNELS D'INSPECTION

Pierre Moya, chef du service de l'encadrement, et Gilles Bal, sous-directeur, ont rédigé un article qui expose les finalités, la méthode d'élaboration et les principales lignes de force de cette circulaire du 11/12/2015. Le SNIA-IPR a participé activement au groupe de travail cité dans le texte. Nous remercions les auteurs d'accepter la publication de cet abstract.

1- Un processus itératif

La nécessité à la fois de dégager des priorités et d'élaborer un texte « utile » à l'ensemble des acteurs explique assez largement le choix de la méthode de travail. Sur la base d'un avant-projet proposé par la DGRH, trois groupes de travail ont fonctionné en parallèle, selon un processus itératif. L'un de ces groupes était composé de représentants des personnels, IEN et IA-IPR, lesquels ont été réunis tantôt séparément, tantôt conjointement, car il était acquis que sans nier les spécificités de chacun – ni d'ailleurs la diversité des spécialités – une circulaire commune aux deux corps d'inspecteurs territoriaux devait être rédigée.

Quelques inspecteurs généraux de l'Éducation Nationale (IGEN) et de l'administration de l'Éducation Nationale et de la Recherche (IGAENR) ont accepté de constituer un groupe d'experts pour enrichir la réflexion.

2- Une logique de conception

L'introduction, délibérément assez longue, pose le cadre et le contexte dans lesquels s'inscrivent les missions des inspecteurs. Fort logiquement, elle débute par un rappel des axes et objectifs fixés par la loi d'orientation. Dès lors, la mise en œuvre effective de la loi, nécessitant en premier lieu l'explicitation des réformes en cours, apparaît comme un point fort des missions des inspecteurs. (...)

Dès cette introduction, plusieurs expressions permettent de mieux saisir les attentes vis-à-vis des corps d'inspection territoriaux : « *amélioration de la qualité et de l'efficacité de l'enseignement* », « *instaurer la confiance* », « *contribuer à l'application des réformes au plus près des personnels.* »

Le cadre ainsi posé, la circulaire définit trois grands axes de mission en référence au Code de l'Éducation : l'inspection, l'évaluation et la formation des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation ; la participation au pilotage de l'académie et à l'animation territoriale et enfin, un rôle de conseiller et d'expert auprès des recteurs.

3- La pédagogie au cœur des missions

Il a semblé pertinent de placer la mission d'inspection, d'évaluation et de formation au premier rang des priorités des missions des inspecteurs. (...) Si la mission d'inspection participe de la gestion des ressources humaines, son objectif principal est bien l'accompagnement - individuel et collectif - et la formation des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation. L'inspection individuelle peut dès lors être utilement croisée avec les évaluations des enseignements ou des unités d'enseignement (...).

La deuxième partie de la circulaire met l'accent sur la contribution des inspecteurs, experts de leur champ disciplinaire ou de leur spécialité, à la conception, la mise en œuvre et la régulation de la stratégie académique dans sa dimension pédagogique.

Les inspecteurs apportent leur expertise pour l'élaboration de la politique pédagogique et éducative des établissements et la définition des contrats d'objectifs avec l'académie et, si elle souhaite être partie, la collectivité de rattachement. Ils sont à même de participer aux travaux du conseil pédagogique ou du conseil école-collège.

La circulaire souligne le rôle déterminant des inspecteurs dans la régulation de la mise en place des réformes selon les axes stratégiques de l'académie et l'évaluation de leur impact réel. Ainsi, chargés du pilotage de leur discipline, notamment de l'accompagnement de la mise en œuvre des programmes, ils peuvent se voir confier par le recteur des missions d'évaluation, d'un enseignement ou d'un dispositif pédagogique, tel que, par exemple, l'accompagnement personnalisé.

Enfin, le recentrage des missions des inspecteurs sur, d'une part, l'accompagnement individuel et collectif des personnels d'enseignement et d'éducation et, d'autre part, le pilotage pédagogique de l'académie, répond à une forte attente des intéressés et paraît nécessaire au regard des enjeux et objectifs fixés par la loi.



PAGE DE L'UNSA

« **Le syndicalisme n'est pas un supplétif** » article de Laurent Escure, SG UNSA Éducation

À l'UNSA, nous pensons que le syndicalisme est indispensable aux démocraties abouties. Cela implique que tous les acteurs reconnaissent le rôle indispensable de la démocratie sociale sans collusion ou compétition avec la démocratie politique. À l'UNSA, nous pensons que le réformisme combatif est la bonne méthode pour que la démocratie sociale montre son utilité.

Encore faut-il que les mouvements politiques, et, en premier lieu, ceux qui gouvernent, reconnaissent pleinement les partenaires sociaux.

Consulter ou concerter est la première démonstration, c'est le plus facile et le plus courant. Certains, par habitude ou par opportunité s'en dispensent encore trop souvent quand d'autres par principe et idéologie promettent eux, de s'en passer totalement. Au-delà de ces simples échanges et contributions, le monde politique doit accepter que les partenaires sociaux produisent la norme. Dit autrement, l'ordre public social, ce n'est pas exclusivement la loi, ce sont également les accords collectifs (interprofessionnels, de branche ou d'entreprise). D'autant que c'est la réalité en France depuis les années 50. Évidemment, la Loi a la responsabilité de fixer l'ordre public absolu et quand elle porte cette mention, elle s'applique seule. Les partenaires sociaux peuvent d'ailleurs y contribuer, en amont, lors de son élaboration. Ainsi l'ordre public dérogatoire s'est développé en France d'abord avec les lois Arnoux de 1982 mais surtout avec la loi Aubry de 2000 et la loi Fillon de 2004. Toutes ces exceptions ont donné de lourdes responsabilités aux syndicats représentatifs.

À l'heure où la confusion règne sur le terrain du droit social, il est important de rappeler que les partenaires sociaux ne sont pas des 'supporters' ou des 'accompagnants' des politiques publiques. Ils y contribuent très concrètement.

À l'UNSA nous ne confondons pas notre rôle avec celui des forces politiques. C'est indispensable, d'abord par indépendance, mais aussi parce que nous représentons des salariés qui doivent rester libres de leurs choix citoyens et que nous devons représenter dans la diversité de leurs opinions.

Souhaiter que le syndicalisme joue pleinement son rôle démocratique, c'est surtout sortir du rôle supplétif auquel beaucoup d'acteurs politiques veulent le réduire et dans lequel nombre de syndicalistes se complaisent. Nous, nous voulons donner toute sa place au dialogue social, à la négociation, aux accords.

Ce message doit être entendu par toutes les forces républicaines : gouvernants, partis, courants de pensée, etc. Le syndicalisme est utile pour toutes et tous. Il doit pour cela conserver sa singularité. Bref, le syndicalisme n'est pas un supplétif.

ENFIN LE DEGEL DU POINT D'INDICE

Lors du rendez-vous salarial du 17 mars, le SNIA-IPR a mandaté par son vote Luc Farré, SG UNSA Fonction Publique, pour approuver la revalorisation du point d'indice à 1,2 % effectuée en deux fois : 0,6 au 1^{er} juillet 2016 et 0,6 au 1^{er} février 2017. Cette hausse fera passer la valeur brute mensuelle du point d'indice de 4,6303 €, valeur de juillet 2010, à 4,6581€ puis 4,6860€.

Ce geste significatif marque la fin du gel après six années. Le principe d'un rendez-vous annuel au printemps permettant d'assurer au moins le maintien du pouvoir d'achat en fonction de l'inflation, est acquis.

Cette augmentation du point d'indice est sans incidence sur la GIPA 2016, calculée sur la période 2011-2015 (un peu plus de 3000€ brut pour un IA IPR à l'échelle Lettre B).

Les retombées du PPCR des catégories A (professeurs agrégés) devraient, lors des rencontres de cet automne, prévoir des ajouts indiciaires de quatre points au 1^{er} janvier 2017 puis cinq points au 1^{er} janvier 2018, soit un cumul de 9 points pour les collègues rétribués aux indices actuels 821 à 963 (sommet de l'échelle Lettre A).


BULLETIN D'ADHÉSION - 2016-2017

Destinataire : votre délégué/correspondant **académique** pour envoi groupé au trésorier national, (**bulletins et cotisations**) Alain MARIE

à défaut, à l'attention du trésorier national : Alain MARIE. – 3 place Jean Anouilh
- 10440 - LA RIVIERE DE CORPS

.Adhérent : Je soussigné(e) : (1) Mme / M.

NOM et Prénom :

IA-IPR de (spécialité/discipline) :

ACADÉMIE :

Adhère / Renouvelle mon adhésion au SNIA-IPR.

Votre cotisation (2) : montant fixé par le **conseil syndical du 18 mars 2016**

- Membre actif hors classe, je verse la somme de 100,00 € (**coût 34.00 € avec réduction fiscale**)
- Membre actif classe normale (titulaire ou détaché, renouvellement de cotisation), je verse la somme de 80,00 € (coût 27.00 € avec réduction fiscale)
- Membre actif classe normale (titulaire ou détaché, première adhésion), je verse la somme de 50,00 € (coût 17.00 € avec réduction fiscale)
- Stagiaire, je verse la somme de 50,00 € (coût 17.00 € avec réduction fiscale)
- Membre retraité, je verse la somme de 50,00 € (coût 17.00€ avec réduction fiscale), envoi à Danielle KUNEMANN : 54, boulevard Aristide BRIAND 91600 SAVIGNY/ORGE
- Membre bienfaiteur, je verse la somme (libre) de

Votre chèque : à l'ordre de : **SNIA IPR** à remettre à votre Délégué Académique avec la fiche d'adhésion complétée et signée (ou téléchargée sur le site)

Vos coordonnées personnelles :

mon adresse personnelle :

.....

mon n° de tél. personnel :

mon n° portable :

mon adresse électronique :

(1) Je souhaite / ne souhaite pas que **l'ensemble de ces données** figurent dans l'annuaire mis en ligne par le SNIA-IPR.

Date et signature :

(1) Rayer la mention inutile.

(2) Cocher la case correspondant à votre situation

L'annuaire, est mis à jour régulièrement. Il est disponible en ligne sur le site.

Adhésion en ligne : <http://snia-ipr.fr/> rubrique «formulaires»

Avec plus d'1 million de Sociétaires,
on peut déplacer
des montagnes

Quand une banque tire sa force de l'esprit coopératif, elle s'appuie sur des valeurs de solidarité, d'écoute et de confiance. Créée par des enseignants, la CASDEN s'engage ainsi auprès de plus d'un million de Sociétaires à réinvestir leur épargne dans le financement des projets de chacun.

Rejoignez-nous sur casden.fr ou contactez-nous au 01 64 80 64 80*

* Numéros d'urgence et ouvert de 8h30 à 18h30 du lundi au vendredi (hors jours fériés et jours de congé)

L'offre CASDEN est disponible en Délégations Départementales et également dans le Réseau Banque Populaire.

BANQUE POPULAIRE

CASDEN, la banque coopérative de l'éducation, de la recherche et de la culture